

C'est presque une position sociale de nos jours, de parler français à la perfection.—J. Novicow.

LE MADAWASKA

—Il n'est pas de plus grande gloire que de combattre pour la langue de la patrie.—Jean Dorat.

J.-G. BOUCHER, éditeur-propriétaire

ABONNEMENT: Canada \$1.50 Etranger \$2.00

Rédigé en collaboration.

COMPRENONS-LE

Quel que soit le plan d'approvisionnement d'électricité que la ville adopte, nous serons satisfaits si les intérêts du contribuable sont sauvegardés. — Quelques-unes des questions qu'il faut se demander et résoudre avant de risquer une décision.

Un de nos bons amis nous demandait, cette semaine, de ne pas nous montrer trop partisan du projet du développement de l'hydro à la Rivière-Verte par la ville, afin de donner meilleure chance à ceux qui déjà se risquent de trancher la question et se disent en faveur de l'achat du pouvoir électrique d'une compagnie privée.

Chacun connaît l'histoire de Pat qui, à son arrivée à New-York, demandait si les Etats-Unis avaient un gouvernement. Sur une réponse affirmative Pat de dire catégoriquement: Well, I'm again' it!

C'est l'histoire de ceux qui prennent une décision sans se donner la peine de se renseigner. Nous ne voulons pas être de ceux-là. L'intérêt des contribuables de la ville d'Edmundston étant en jeu, nous faisons présentement ce que chacun de ceux qui s'intéressent avec impartialité à la chose publique doit faire: NOUS NOUS RENSEIGNONS.

Partisans du développement de la Rivière-Verte plus que de l'achat de l'énergie électrique d'une compagnie privée, nous ne les sommes pas. Les deux projets ont des avantages et des désavantages, c'est incontestable. Pour les bien déterminer il faut des connaissances spéciales que la très grande majorité des contribuables n'a pas; il faut étudier les projets à fond sans parti pris, ayant toujours bien en vue l'intérêt général.

Parmi les questions qu'il faut se poser avant de risquer une décision, et en chercher la réponse, il y a celles-ci:

Que contient le rapport Acres? Quelle interprétation faut-il lui donner?

Le projet de développement proposé rencontrera-t-il les besoins présents? Pour combien d'années à venir?

Peut-on avoir confiance aux estimés des ingénieurs? Les développements proposés ne coûteront-ils pas beaucoup plus que le montant mentionné dans le rapport? Les risques de l'entreprise sont-ils bien grands?

Le nouveau système électrique, tel que proposé dans le rapport se paiera-t-il par lui-même? Les prévisions des ingénieurs sont-elles exagérées?

Quelles sont les obligations actuelles de la ville d'Edmundston? Permettent-elles un emprunt supplémentaire de \$300,000?

Le coût de production par kilowatt-heure sera-t-il assez bas pour permettre à la ville de vendre l'électricité aux contribuables à un taux raisonnable et faire un profit convenable.

D'un autre côté la proposition faite par M. Briand au nom des compagnies qui fourniraient l'énergie électrique à la ville, est-elle bien sérieuse?

Le taux maximum de 2 1/4 sous par kilowatt-heure, n'est-il pas trop élevé si on considère ce qu'il représente par force motrice?

Puisque ce taux, nous dit-on, diminuera en proportion de l'augmentation du facteur de charge, qu'est-ce que cela veut dire? Quelle est l'augmentation possible du facteur de charge pour Edmundston? Quel est le facteur de charge dans d'autres villes industrielles du Canada?

Si la ville achète l'électricité à sa porte, quel sera le coût de distribution au consommateur? Si on ajoute le montant au taux de 2 1/4 sous, quel sera le prix de revient? Comment ce dernier se compare-t-il avec les chiffres du rapport Acres?

La somme de \$48,000 offerte par M. Briand pour les droits d'exploitation sur la Rivière-Verte, les usines actuelles et la ligne de transmission jusqu'aux limites de la ville, est-elle suffisante?

En prenant en considération que tout le système électrique a coûté à la ville \$148,000, les poteaux, les fils et autres petits accessoires qui nous resteront valent-ils \$100,000?

Quels sont les avantages et les désavantages d'un contrat à vingt-cinq ans?

Et nous répétons encore, cette première proposition de M. Briand est-elle bien sérieuse?

Voilà autant de questions qu'il faut se poser et surtout résoudre avant de se prononcer plus pour un projet que pour l'autre. Et elles ne sont pas les seules. Comme bien d'autres citoyens, nous ne sommes pas en mesure de donner à toutes une juste solution. Cependant nous pouvons assurer nos lecteurs que dans l'étude que nous faisons des deux projets nous cherchons avant tout l'intérêt du contribuable que nous saurons faire valoir en temps et lieu.

Gaspard BOUCHER.

G. N. TRICOCHE

VARIETES

CAUSES CELEBRES

—II—
Jusqu'ici, nous n'avons envisagé que les causes criminelles: il est de fait que, étant donné l'attrait du sensationnel, celles-ci sont naturellement appelées à attirer plus d'attention que les autres. Cependant, il est certaines affaires purement civiles qui ont passionné l'opinion. Mais ceci produit plutôt aux Etats-Unis qu'en Europe, parce que ce n'était guère qu'en Amérique qu'une cause roulant uniquement sur une question d'argent pouvait prendre l'ampleur suffisante pour intéresser la population entière pendant des années. La cause la plus connue de l'espèce est celle dite d'Aneke Jans Bogradus. On se rappelle l'origine de ce procès: la propriété de cette petite fille de William J. de Nassau, prince d'Orange, avait été louée au XVIIe siècle, à l'Eglise Episcopale de Trinité, à New-York, avec la condition, paraît-il, qu'à l'expiration du bail, ladite propriété ferait retour aux héritiers d'Aneke. Il est très extraordinaire que, bien que le bail en question ait

expiré il y a fort longtemps, les descendants de la propriétaire n'aient jamais pu arriver à faire valoir leurs droits avec succès. Le litige est plus que centenaire; et, périodiquement, il revient sur le tapis. L'importance de cette affaire provient du fait que la propriété, à l'heure actuelle, a acquis une valeur quasi-fantastique, car elle est située au coeur même de la métropole. Toutefois, le nombre des héritiers s'est tellement accru, que les parts individuelles commencent à se restreindre lamentablement! Rien que dans la seule Province du Nouveau-Brunswick il y en a plus de 50! S'est par centaines que se chiffrent le total — on rencontre des héritiers non seulement dans tous les Etats de l'Union, mais, comme nous venons de le dire, au Canada; et aussi en Hollande et en Angleterre. Une autre affaire, qui a fait du reste, moins de tapage, est celle du suisse Johann August Sutter, dont nous parlerons dans notre prochain article.

(A suivre)
George Nestler-Tricoche.

UNE BONNE NOUVELLE

LA QUESTION ROMAINE EST REGLEE

Toute la catholicité a raison de se réjouir de l'entente complète qui vient d'être conclue entre le Vatican et le gouvernement italien. Cet événement marque une date importante dans l'histoire de l'Eglise et du monde entier.

Depuis l'organisation de l'Eglise, la papauté jouissait de pouvoirs temporels très importants. Le commencement du siècle dernier présente un singulier mélange de revers et de grandeur. Sous les pontificats de Pie VI et Pie VII le domaine de l'Eglise, un moment confisqué par Napoléon Ier, lui avait été rendu. Mais en 1848, Rome se souleva et le pape Pie IX doit s'enfuir d'Italie. Il est rétabli plus tard par l'intervention française.

Les événements de 1859, 1860 et 1866 affaiblissent de nouveau la puissance temporelle de la Papauté. En 1870 les troupes françaises se retirent d'Italie et le roi Victor Emmanuel s'empare des Etats pontificaux.

Depuis ces événements, le pape s'est constitué prisonnier volontaire comme marque de protestation contre le dépouillement de son pouvoir temporel, et tous les Souverains Pontifics qui se sont succédés depuis sa spoliation de 1870 n'ont cessé de réclamer leurs droits imprescriptibles.

L'entente qui vient de se conclure en est le résultat. Le Chef Suprême du monde catholique recouvre sa pleine et entière liberté d'action. La famille royale d'Italie cesse d'être l'ennemi de la Papauté, et le Saint-Siège devient l'égal de n'importe quelle puissance politique temporelle, dans les relations internationales.

La population catholique doit se réjouir de cet heureux dénouement; le prestige du Pape vient d'être considérablement augmenté et toute la catholicité en ressentira les avantages.

Gaspard BOUCHER.

RECENTES PROMOTIONS AU C. N. R.



R. H. M. TEMPLE
Ci-devant assistant du Conseiller général au département judiciaire du C. N. R., vient d'être promu conseiller général pour succéder à son chef W. C. Chisholm, qui a donné sa résignation.



ALISTAIR FRASER, C.R.
Ci-devant avertisseur au service du département judiciaire du C. N. R., qui vient d'être promu à la position d'assistant conseiller général, succédant à M. R. H. M. Temple.

Les Enquêtes du "DEVOIR" par M. Emile Benoist.

GENEROSITE QUEBECOISE

Par l'intermédiaire de "l'International Paper" nous fournissons au Nouveau-Brunswick de l'eau pour produire de l'électricité et du bois pour fabriquer de la pulpe et du papier — Les compagnies néo-brunswickoises de "l'International."

Par l'intermédiaire de l'International Paper et de quelques-unes de ses filiales, la province de Québec fait preuve d'une belle générosité à l'endroit de la province voisine du Nouveau-Brunswick: elle lui fournit de l'eau pour produire de l'énergie électrique, des billes de bois pour fabriquer de la pulpe et du papier à journal. Voici comment tout cela s'arrange.

Au Nouveau-Brunswick, l'International Paper, par sa filiale la Saint-John River Paper Company, possède le central électrique du Grand Sault dont le rendement actuellement est de soixante mille H. P. sera bientôt augmenté à 80,000 H. P. Les turbines du Grand-Sault sont actionnées par les eaux emmagasinées de la rivière Saint-Jean. L'emmagasinement ira jusqu'à nécessiter des barrages dans la province de Québec, dans le comté de Témiscouata et peut-être aussi dans la comté de Kamouraska. En effet le fleuve Saint-Jean reçoit environ 60 pour cent de ses eaux de la province de Québec. Mais c'est là un accident géographique auquel il est difficile de remédier et tant que les barrages ne causeront pas de tort à la colonisation et à l'agriculture de notre province, il n'y a pas lieu de recriminer. Tout de même, constatons le fait: l'électricité du Grand-Sault provient principalement d'une matière première québécoise, dans le voisinage immédiat.

Dès l'achèvement de la construction d'une nouvelle papeterie de l'International, à Dalhousie, sur l'estuaire de la Restigouche, c'est à dire au fond de la baie des Chaleurs, une ligne de transmission sera ouverte entre le Grand-Sault et Dalhousie. A Bathurst, c'est différent, la papeterie de l'International n'a pas besoin d'aller aussi loin; une usine hydro-électrique se trouve dans le voisinage immédiat.

Une fabrique de papier à journal a bien besoin d'électricité mais le bois lui est encore plus indispensable. La papeterie de Dalhousie pourra puiser à même la réserve qu'on lui a constituée au Nouveau-Brunswick, dans le bassin de la Restigouche et aussi dans la province de Québec, en Gaspésie et dans la vallée de la Matapédia.

Avant l'établissement de l'International au Nouveau-Brunswick, cette coutume était déjà établie. Bien souvent dans le passé, des Gaspésiens se sont plaints de ce fait que le bois de leur péninsule était transporté à travers la baie des Chaleurs pour être scié, préparé, travaillé dans les établissements néo-brunswickois. Les choses ne se sont pas améliorées, loin de là. S'il y a un changement c'est que l'exportation des billes de bois gaspésiens sera plus considérable qu'auparavant, par suite de la consommation qu'en font les papeteries internationales.

LA NEW-BRUNSWICK INTERNATIONAL PAPER

Il paraît que c'est une crise de surproduction dont souffre actuellement l'industrie de papier à journal. On ne le dirait tout de même pas à voir faire l'International Paper. Elle augmente pourtant sa capacité de rendement.

Elle achève de construire une papeterie à Dalhousie. Les travaux ont été entrepris au cours de l'année dernière. L'usine aura d'abord un rendement quotidien de 225 tonnes de papier à journal mais ce rendement sera plus tard porté à 450 tonnes. L'usine se trouve à l'embouchure de la rivière Restigouche, tout au fond de la baie des Chaleurs. La

papeterie de Dalhousie appartient à la New-Brunswick International Paper Company, organisée l'année dernière. On ne sait pas encore de quelle autre compagnie celle-ci est la fille. Quoi qu'il en soit, c'est bien un descendant de l'International de M. Graustein. D'après les informations que nous avons cependant la N. B. International Paper a remplacé la Dalhousie Lumber Co., et la Miramichi Lumber Co., deux entreprises dont l'International avait fait l'acquisition en 1925. Ces deux ensemble possédaient un domaine forestier de 1,158 milles carrés.

LA BATHURST POWER AND PAPER

L'autre papeterie néo-brunswickoise de l'International Paper, c'est celle de la Bathurst Power Company. La moitié du capital actions émis de cette entreprise est détenu par la Canadian International Paper Limited, elle-même subsidiaire de la compagnie de New-York.

La Bathurst Power and Paper Company a été constituée l'année dernière, en vertu des lois fédérales, pour prendre possession de l'actif et des propriétés de la Bathurst Company, Limited, organisée depuis 1917.

Nous avons vu, hier, comment les banquiers Nesbitt et Thompson ainsi que quelques autres financiers avaient d'abord pris la contrôle de la Bathurst Company. A la suite d'on ne sait trop quelles négociations, quelles transactions, quels accords, la Bathurst est passée finalement à l'International.

La Bathurst Power and Paper possède et exploite actuellement une pulperie et une papeterie à Bathurst, N.-B., sur la baie de Nipisiquit, qui est un enfoncement dans la côte sud de la baie des Chaleurs. La pulperie produit quotidiennement 75 tonnes de pulpe kraft et 65 tonnes de pulpe au sulfite. La production du papier à journal est de 65 tonnes par jour. Une nouvelle machine sera bientôt installée et le rendement du papier sera alors de 130 tonnes par jour.

La réserve forestière de la compagnie se trouve dans les deux provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick. Ce sont des territoires loués des deux gouvernements provinciaux et couvrant une superficie de 2,625 milles carrés. Le domaine est évalué à 18,000,000 de cordes de bois de pulpe.

Toute jeune encore, n'ayant qu'une année d'existence, la Bathurst Power and Paper a tout de même deux filiales, la Bathurst Electric and Water Power Company, Limited, et la Caspédia Manufacturing and Trading Company.

Par cette dernière la compagnie se trouve à agrandir encore son domaine forestier. La Caspédia M. and T., possède des limites voisines de celles de la Bathurst P. and P., et elle les lui loue.

La Bathurst Electric and Water Power détient des droits sur des pouvoirs hydro-électriques de la rivière Nipisiquit, représentant 50,000 H.P. Déjà une usine est établie et des turbines sont installées à Grand-Falls: 10,000 H.P., sont harnachés. Ils servent la pulperie et à la papeterie de la compagnie-mère.

LE CAPITAL-ACTIONS

Pour les compagnies, comme pour les automobiles, la mode change.

D'une façon générale, les grands financiers ont adopté un modèle nouveau pour le capital.

Sully 6